

DEPARTEMENT

GERS

DCM 2023_0605_9

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	7	Pour : 7 Contre : Abstention :

Convocation du :
25/05/2023Date d'affichage :
25/05/2023

Objet : Mise à jour de la convention de mise à disposition du service ADS de la Gascogne Toulousaine.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNESéance du **Lundi 5 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : MIMOUNI Jean-Luc, Maire.

Membres présents : MIMOUNI Jean-Luc, CAUFFEPÉ-POURCET Jacques, BATIOU Aline, De SOUSA Pamela, SIMONATO Cédric, DELAVault Benjamin, HAAG Yannick.

Membres excusés : SEUBE Sylvie

Membres absents : DAMO Danielle

En application de l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jacques CAUFFEPE-POURCET a été nommé secrétaire.

Objet : MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITON DU SERVICE ADS DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la convention de mise à disposition du Service ADS de la Gascogne Toulousaine doit être mise à jour afin d'intégrer les nouvelles procédures de dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Il est également proposée une nouvelle pondération des dossiers et une révision des modalités financières permettant de proposer un coût fixe par dossier et non plus proportionnel au coût du service, nombre de dossier et sa pondération. Ces modalités seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOpte la nouvelle convention de mise à disposition du Service ADS de la Gascogne Toulousaine

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Luc MIMOUNI

